

**APPEL A
PROJET
2024**

MOBILITE ENTRANTE FRANCOPHONIE Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **15/02/2024** sur le portail Démarches simplifiées.
Seuls les dossiers complets et validés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à renforcer la coopération avec des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions liées à la Francophonie (OIF, AUF, UniC, Instituts francophones en Nouvelle-Zélande, Australie, Alliances françaises, etc.) et/ou **promouvoir la Francophonie**.

L'accueil de cette personnalité doit être défini sur la période allant de mars 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les périodes d'ouverture de l'université et de présence des étudiants seront privilégiées.

Au total **1 bourse** de mobilité entrante est à pourvoir.

Pour plus d'informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une semaine maximum (conférence, débat, doctorat honoris causa...). Il comprend : la prise en charge des billets d'avion et l'hébergement en hôtel.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 500 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

Critères d'évaluation

- Rayonnement international de la personnalité invitée,
- Qualité du projet d'accueil.

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;
- Une copie du **passport**.

**APPEL A
PROJET
2024**

MOBILITE ENTRANTE RAYONNEMENT ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **15/02/2024** sur le portail Démarches simplifiées.
Seuls les dossiers complets et validés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à inviter des chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers reconnus dans leur domaine pour participer au rayonnement international de l'université et consolider nos partenariats pédagogiques et/ou de recherche.

L'accueil des collègues doit être défini sur la période allant de mars 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les collègues proposés devront participer à des ateliers ou des conférences et fourniront un rapport détaillé de leur mission.

Au total **2 bourses** de mobilité entrante sont à pourvoir pour des **personnalités étrangères**.

Pour plus d'informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une à 2 semaines. Il comprend : la prise en charge des billets d'avion, et l'hébergement à la résidence internationale.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 350 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

Critères d'évaluation

- Existence d'une coopération ou d'un projet de coopération internationale entre l'UPF et l'établissement d'origine de l'invité,
- Renforcer la coopération pédagogique et scientifique avec des établissements d'enseignement supérieur partenaires du projet Narua.
- Qualité du projet d'accueil (convention entre laboratoires ou équipes de recherche, co-diplomation, transferts de diplôme, cotutelle internationale de thèse, universités d'été, formation des enseignants, etc.) ;
- Qualité du dossier scientifique du candidat ;
- Retombées durables pour l'UPF.

Sont exclus les missions d'enseignement (voir budget des départements) ou les déplacements dans le cadre d'un colloque, ou d'un programme de recherche ne concernant qu'un seul chercheur (relevant du budget des laboratoires).

La sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les départements et les laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps).

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;
- Une copie du **Passeport**.

MOBILITE ENTRANTE RAYONNEMENT INTERNATIONAL Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **15/02/2024** sur le portail Démarches simplifiées.
Seuls les dossiers complets et validés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à inviter une **personnalité prestigieuse**, de préférence non universitaire (dans le domaine des arts, littérature, philosophie, cinéma, théâtre, musique, sciences humaines, techniques ou médicales...) pour promouvoir le **rayonnement international de l'UPF**.

L'accueil de cette personnalité doit être défini sur la période allant de mars 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les périodes d'ouverture de l'université et de présence des étudiants seront privilégiées.

Au total **1 bourse** de mobilité entrante est à pourvoir pour une **personnalité étrangère**.

Pour plus d'informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une semaine maximum (conférence, débat, doctorat honoris causa...). Il comprend : la prise en charge des billets d'avion et l'hébergement en hôtel.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 700 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

Critères d'évaluation

- Rayonnement international de la personnalité invitée,
- Qualité du projet d'accueil.

La sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les départements et les laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps).

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;
- Une copie du **Passeport**.